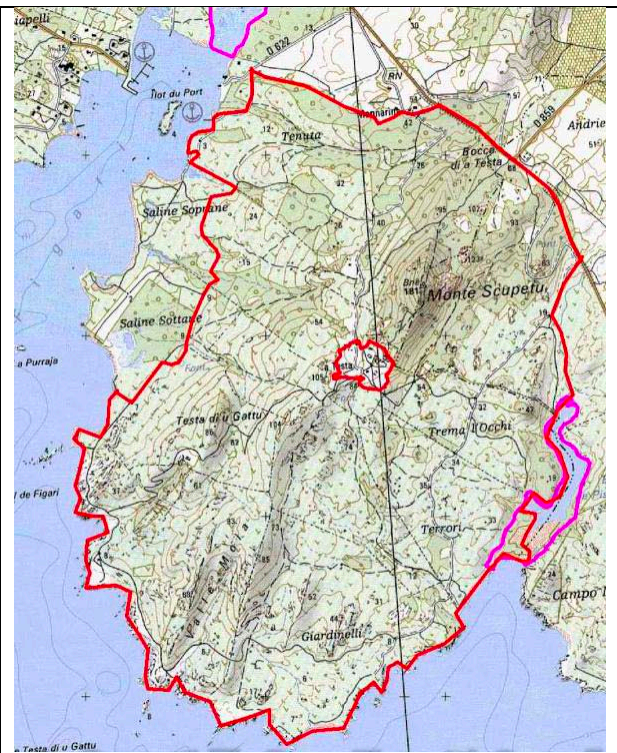


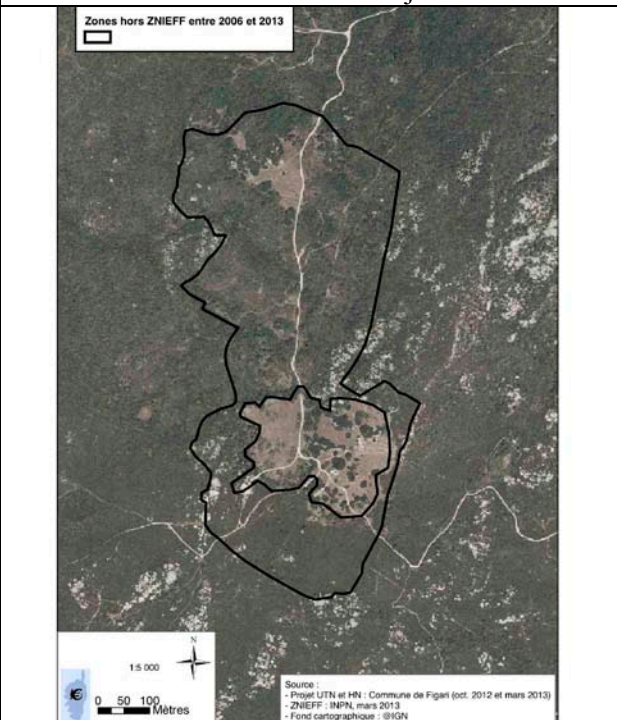
Le contour de la ZNIEFF en février 2006






Le contour de la ZNIEFF en janvier 2009



Le contour de la ZNIEFF en mars 2013



Zones hors ZNIEFF en 2006 puis 2013.

		GROUPEMENT D'AJACCIO ET DE LA REGION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT	ASSOCIATION BONIFACIENNE COMPRENDRE ET DEFENDRE L'ENVIRONNEMENT	
	<b>U LEVANTE</b>	<b>GARDE</b>	<b>ABCDE</b>	<b>LE POULPE</b>

8 octobre 2013

à Monsieur Patrick VIEU  
Conseiller environnement  
Cabinet de Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Conseiller,

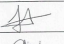
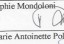
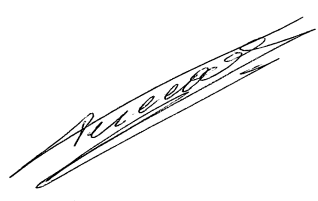

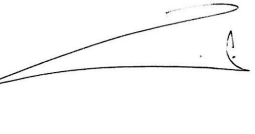
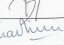



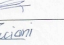

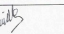
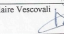
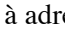
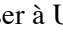


Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous recevoir le 4 octobre à Ajaccio et de votre prise de position claire en faveur de l'application des décisions des tribunaux.

Nous avons écrit à Monsieur le Président de la République le 29 avril 2013 (courrier joint). Ce courrier a reçu une « réponse » en date du 3 septembre : c'est en quelque sorte seulement un accusé de réception qui n'apporte aucune réponse concrète à nos préoccupations.

Un des points soulevés demande pourtant une réponse urgente. Il s'agit de celui de la réduction, unilatéralement par la DREAL, sans consultation du Conseil régional scientifique de protection de la nature, de la ZNIEFF de type 1 n°940030614 – Monte Scupetu-Punta Ventilegna (commune de Figari). Le projet d'urbanisation du site reviendrait en conseil régional des sites le 19 novembre...

Nous rappelons que par application du Schéma d'aménagement de la Corse de 1992, valant DTA, les Znieff de type 1 sont inconstructibles. En réduisant la ZNIEFF, la DREAL a permis que le projet d'urbanisation prospère.

Les membres de la direction collégiale de l'association U Levante, les présidents des associations ABCDE, Le Poulpe, le GARDE, attendent une prise de position ferme de votre part et vous prient de croire en leur très respectueuse considération.

Don Grace Jean Amighi 	Sophie Mondoloni 			
Jean-Pierre Duoussou 	Marie Antoinette Poli 			
Michelle Ferrandini 	Stéphane Poli 			
Dominique Gambuti 	Michelle Salotti 			
Françoise Graziani 	Lucrèce Sansonetti 			
Anne Luciani 	Geneviève Sobrier 			
Chiara Molinelli 	Claire Vescovali 			

Réponse à adresser à U Levante, R.N. 193, E Muchjelline, 20250 Corte

Réponse à adresser à U Levante, R.N. 193, E Muchjelline, 20250 Corte

PRÉSIDENCE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

*Le Conseiller environnement et  
territoires*

Mesdames et Messieurs les membres de la  
direction collégiale d'U Levante  
ROUTE NATIONALE 193  
E MUCHJELLINE  
20250 CORTE

Paris, le - 6 NOV. 2013

Mesdames, Messieurs,

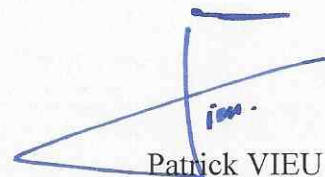
J'ai bien reçu la correspondance que vous m'avez adressée à la suite de notre entretien en marge du déplacement du Président de la République en Corse, le 4 octobre dernier.

Soyez assurés de toute l'attention portée aux préoccupations que vous exprimez concernant le périmètre de la ZNIEFF de type 1 dite de « Monte Scupetu-Punta di Ventilegne », située sur la commune de Figari.

A cet égard, je n'ai pas manqué de signaler votre intervention à Monsieur Philippe MARTIN, ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie, afin qu'il procède à un examen approfondi de ce dossier.

Vous serez tenus directement informés, par ses soins, de la suite qui sera réservée à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Patrick VIEU

## **Maria Guidicelli : « Pas de déclassement de sites avant le vote du PADDUC »**

**La polémique concernant un projet d'urbanisation de 8,8 hectares au cœur du site naturel de la Testa Ventilegna de Figari, s'est invitée à la dernière session écourtée de l'Assemblée de Corse (CTC). Josepha Giacometti, élue de Corsica Libera, a, lors d'une question orale, demandé à l'Exécutif le gel des projets sur les zones sensibles et protégées. En réponse, Maria Guidicelli, la conseillère en charge de l'élaboration du PADDUC (Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse), explique, à Corse Net Infos, qu'elle est favorable au report de l'adoption par les communes des documents d'urbanisme jusqu'au vote du Plan qui sera soumis aux élus en octobre prochain.**

Maria Guidicelli, conseillère exécutive en charge de l'élaboration du PADDUC

**- Les Nationalistes demandent le gel des projets sur les zones sensibles jusqu'au vote du futur PADDUC. Quelle est votre position ?**

- Aujourd'hui, nous sommes dans une phase primordiale du PADDUC car nous sommes en train d'écrire la règle en matière de modes d'urbanisation, de conditions de constructibilité, de préservation... Dans l'intervalle, sont présentés un certain nombre de projets d'urbanisation. Dès lors que ces projets impactent une zone sensible par son caractère remarquable, naturel ou par ses fortes potentialités agricoles..., il est souhaitable qu'aucune décision ne soit prise, par anticipation, sur ces espaces-là.

**- C'est-à-dire ?**

- Nous souhaitons que les décisions concernant ces projets soient reportées jusqu'à l'aboutissement de nos travaux. La règle va exister demain. Prendre, aujourd'hui, des mesures, c'est prendre le risque de ne pas respecter la règle. L'idée est, pour l'instant, de prendre un temps, de concéder une pause de manière à ne pas engager les territoires sur des projets qui vont impacter le foncier et qui seraient de nature à aller à l'encontre des grandes orientations du PADDUC. Ces projets ne seraient pas compatibles avec la règle. Il est important que nous ne prenions aucune mesure de ce type-là.

**- Le PADDUC est censé protéger les espaces remarquables et agricoles. Resterez-vous ferme sur ce principe-là face aux pressions pour déclasser les sites ?**

- Je reste ferme, transparente et résolument engagée sur la base de la méthode que j'ai initiée et que je porte aujourd'hui. Donc, transparence et clarté. Pas d'anticipation. Pas de déclassement à ce stade-là parce que nous n'avons pas encore écrit la règle. On ne peut pas anticiper sur la règle, donc on ne touche pas aujourd'hui aux équilibres qui sont sur ce territoire.

**- Les communes ont la liberté d'administrer. N'y aura-t-il pas, à un moment donné, confusion ou chevauchement des rôles avec le PADDUC ?**

- Non. La répartition des rôles est claire. Les communes sont compétentes pour élaborer leur PLU (Plan local d'urbanisme). Faut-il leur dire d'arrêter leur démarche d'élaboration de leur PLU ? Non. D'abord, nous n'avons pas le droit de le faire au nom du principe de libre administration des collectivités. En revanche, nous pouvons leur rappeler le cadre d'orientations politiques, acté par l'Assemblée de Corse le 26 juillet 2012. Ce cadre définit les grandes orientations du PADDUC.

**- Ce simple rappel sera-t-il suffisant ?**

- C'est un premier niveau. Nous disons aux communes de faire attention. Il faut, certes, les laisser travailler sur leurs documents d'urbanisme, mais elles doivent tenir compte du débat d'orientations politiques de la CTC qui a, quand même, acté de grands principes. Ensuite, nous devons les alerter sur des règles qu'il leur appartiendra de respecter dès lors qu'elles auront été écrites. Nous devons essayer d'accompagner les communes pour anticiper, avec elles, et repositionner les PLU dans le cadre du PADDUC avec lequel, demain, leur document d'urbanisme devra être compatible.

**- Vous avez rencontré le maire de Figari, mis en cause dans le projet de la Testa Ventilegna. Est-il d'accord sur ces principes ?**

- Oui. Tout à fait. Il l'a dit, lui-même, lors d'un groupe de travail que je présidais sur la loi littorale. Il était là, en présence des associations et d'autres élus régionaux, locaux, etc. Il a bien dit que son travail consistait à se positionner dans le respect des règles du PADDUC. Lesquelles règles n'étant pas encore arrêtées, il a bien affirmé qu'il ne saurait être question de valider par anticipation un projet alors que les règles ne sont pas connues.

**- Quand le projet du PADDUC sera-t-il présenté aux élus de la CTC ?**

- Le projet sur le PADDUC sera soumis aux élus et au débat au mois d'octobre prochain.

**Propos recueillis par Nicole MARI**

Courriel du 12 novembre 2013

Associations agréées du Collectif pour la loi Littoral  
ABCDE, GARDE, U LEVANTE, U POLPU

à

Monsieur le Préfet de Corse du Sud

Monsieur le Préfet,

Suite à notre courrier en date du 8 octobre (fichier joint), nous avons obtenu une réponse de M. P. Vieu en date du 6 novembre (fichier joint).

En conséquence nous vous demandons, dans l'attente de la réponse de M. le Ministre, de bien vouloir ôter de l'ordre du jour du conseil des sites du 19 novembre le projet de création d'une zone d'urbanisation future au lieu-dit La Testa, commune de Figari.

Ce dossier a déjà été présenté le 28 mars 2013 en Conseil des sites. Il revient avec à nouveau un avis favorable du directeur de la DDTM. Or ce dernier ne peut ignorer (il a assisté à la réunion de préparation au Padduc à Ajaccio où le cas fut discuté) la demande formulée par Mme la Conseillère de l'Exécutif en charge du Padduc : pour tout projet de cette nature, attendre la sortie du Padduc (fichier joint). Il ne peut ignorer également la réponse du maire de Figari : "Lesquelles règles n'étant pas encore arrêtées, ...il ne saurait être question de valider par anticipation un projet alors que les règles ne sont pas connues." (fichier joint)

Les délais étant extrêmement rapprochés, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître votre décision par retour de mail.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour les associations  
Michelle Salotti